

ARCACHON

# Tarif au port, la grogne puis le report

Après avoir dénoncé le doublement des tarifs d'hiver au port d'Arcachon (La Dépêche du Bassin du 16 décembre), l'association CD-ROM affine ses revendications.

**S**ituation assez rare pour être soulignée : le conseil d'administration du port se réunira le 12 janvier pour une séance extraordinaire ! Une réunion qui fait suite à la grogne de nombreux plaisanciers jugeant « très grave » le doublement des tarifs des places au port l'hiver, du 1er janvier au 31 mars. Porte-parole de cette colère, l'association CD-ROM (Cercle de réflexion sur l'organisation des mouillages du bassin d'Arcachon) a fait le choix d'alerter le maire de la commune et président du conseil d'administration du port, Yves Foulon.

« J'ai eu le maire au téléphone le 20 décembre, assure Pierre Contré, président de CD-ROM, afin de l'informer de notre refus de voir passer une augmentation des tarifs de 100 % pour les « passagers » (ceux qui, l'hiver, louent un emplacement d'un à six



**Le conseil d'administration du port doit se réunir le 12 janvier, en séance extraordinaire, et tenter d'apporter une réponse aux inquiétudes des usagers du port.**

mois selon leur choix). « Au maire d'Arcachon, les plaisanciers de CD-ROM ont également fait part de leur étonnement vis-à-vis de trois arguments de la direction du port énoncés dans une lettre envoyée à tous les usagers.

« Contrairement à ce qui est écrit, les tarifs en passagers pour 2011

sont trois fois supérieurs aux tarifs titulaires. Pour s'aligner sur les autres ports aquitains, le tarif passager d'Arcachon ne devrait pas dépasser le double du tarif de base. Ensuite, nous affirmons que le port, en hiver, offre de multiples places disponibles. D'ailleurs, malgré les travaux actuels, 20 %

des emplacements sont libres. Enfin, contrairement aux propos de la direction, nous affirmons que tous les navires passagers présents dans le port appartiennent au quartier maritime d'Arcachon. Les statistiques montrent que 40 % des usagers résident à La Teste, Gujan ou Le Teich. »

Résultat des opérations, Yves Foulon semble vouloir jouer la carte de l'apaisement, toujours selon CD-ROM. « Il a accepté de reporter la date d'application de la nouvelle tarification et nous a invités à présenter un projet tenant compte de l'équilibre budgétaire du port », poursuit Pierre Contré. Le 29 décembre, CD-ROM a donc adressé un courrier compilant une dizaine de points de réglementation qui lui paraissent plus appropriés. L'association CD-ROM réclame notamment qu'aucune modification ne soit faite sur le calcul des redevances et qu'un certain équilibre de la hausse des tarifs soit respecté entre les titulaires des places et les passagers. « Nous proposons une baisse de 5 % dès 2011 pour les passagers et un blocage pendant au moins cinq ans pour réduire l'écart entre les tarifs titulaires et passagers. Aussi, nous demandons une hausse pour les titulaires de 20 % dès 2011 (au lieu des 5 %), soit une augmentation modeste de 13 € par mois pour un navire de 6,49 m, et 25 € par mois pour un navire de 9,80 m », ajoute Pierre Contré. Avec cette nouvelle répartition, le port d'Arcachon disposerait de la même trésorerie.

[ Alexis BLAD ]